

FO 3.5 Région de Genève

Informations générales et données techniques

- Canton: Genève
- Communes concernées: Genève, Vernier
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ODT, OFC, OFEV, OFROU, services spécialisés du canton de Genève
- Autres partenaires: CFF

Fonction et motif

A l'heure actuelle, l'espace métropolitain de Genève est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic de marchandises. Le nœud de Genève dispose actuellement sept voies pouvant accueillir des trains de 400m. et une voie de 75m en cul de sac. Pour rendre le nœud de Genève plus performant, la construction d'un quai à deux voies supplémentaire est nécessaire.

En outre, le développement de la capacité pour le trafic régional, international et marchandises sur l'axe Genève – La Plaine – Bellegarde, est limité par la section à voie unique, partiellement en tunnel, située entre Vernier et Cornavin et parallèle aux voies de l'aéroport.

L'implantation d'une halte dans le quartier de Châtelaine n'est pas possible sans aménagements infrastructurels. C'est pourquoi l'augmentation de capacité du réseau à l'ouest de Genève, et donc le désenchevêtrement de Châtelaine, est nécessaire. Elle n'est cependant possible que si le nœud de Genève est aménagé.

Projet

Aménagement du nœud de Genève : Dans un premier temps, cette mesure consiste en l'aménagement en souterrain de deux quais voies supplémentaires et d'un quai d'environ 400m en gare de Genève. Dans une étape ultérieure, l'aménagement devrait être porté à 2 quais et 4 voies. deux variantes souterraines sont à l'étude. La première variante étape consiste à réaliser un tunnel en simple voie en direction de l'aéroport et dans une deuxième variante étape supplémentaire, une extension future serait réalisée par la mise en place d'un deuxième tunnel en simple voie en direction de l'aéroport. Les questions sur le financement de cette deuxième étape sont toujours ouvertes.

Désenchevêtrement Châtelaine : cette mesure consiste en la construction d'un saut-de-mouton d'environ 850m à hauteur de l'autoroute de contournement et en la construction d'une 4^{ème} voie jusqu'à hauteur du pont de l'Ecu.

Marche à suivre

La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre études de projet concernant l'aménagement du noeud de Genève en accord avec le canton et d'élaborer l'avant-projet. En fixant la mesure à l'état de «coordination réglée», il faut désigner dans le plan sectoriel l'emplacement et l'étendue des installations de chantiers ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les débris d'excavation.

La réalisation d'une désenchevêtrement à Châtelaine est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La cons-

Renvois:

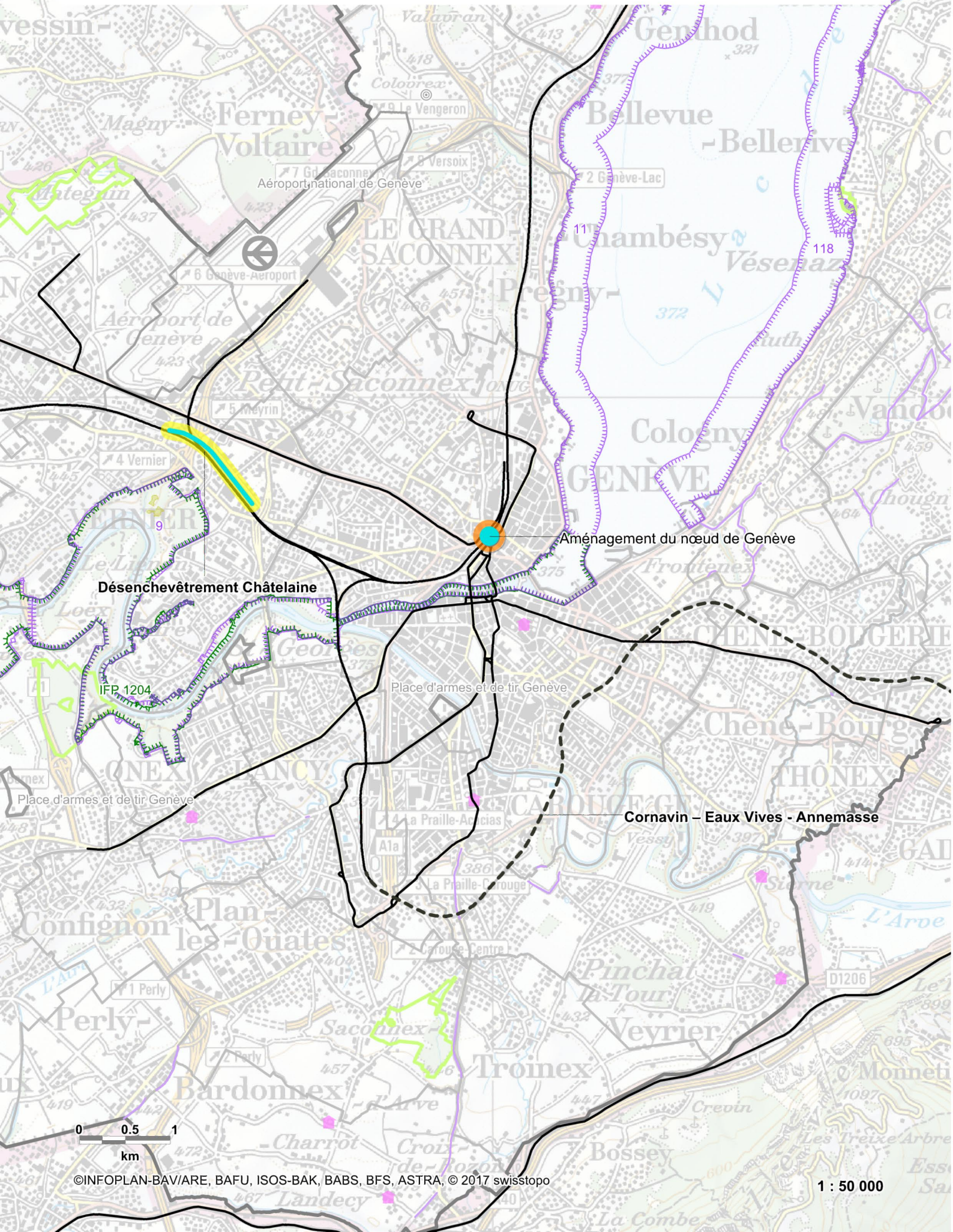
Chap. 4.1

FO 3.4 Nyon-Coppet

Bases:

Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)

FO 3.5 Région de Genève



Etat de la décision	<u>Ouvert à divers stades</u>		
Mesures et état de la coordination Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:	CR	CC	IP
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du nœud de Genève; - Désenchevêtrement Châtelaine. 		◆	◆

Explication des indications

Ce projet d'aménagement du nœud de Genève est lié à la mise en service de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (même s'il n'est pas conditionné par celle-ci), à l'augmentation de l'offre en trafic régional, aux produits trafic grandes lignes supplémentaires prévus entre Genève et Lausanne et à l'amélioration de l'offre internationale en direction de Bellegarde (TGV et TER).

L'aménagement du nœud de Genève prévoit la réorganisation des circulations en gare de Genève. Les nouvelles voies seront dédiées au trafic en provenance de France tandis que les actuelles voies "françaises" seront utilisées par le trafic grandes-lignes suisse. ~~Des études y compris une solution souterraine sont en cours.~~ Avec le développement de l'offre sur l'arc lémanique et vers la France des aménagements au niveau de Genève-aéroport comme la création de voies de garage en prolongement des quais, ou entre Genève et La Plaine (voire Bellegarde), pourraient s'avérer nécessaires. Ce prolongement de quais est inscrit dans le plan directeur cantonal de Genève à l'état de « coordination en cours ».

La figure 12 présente le plan-cadre à l'aide duquel les CFF montrent le développement potentiel à long terme de la gare de Genève.

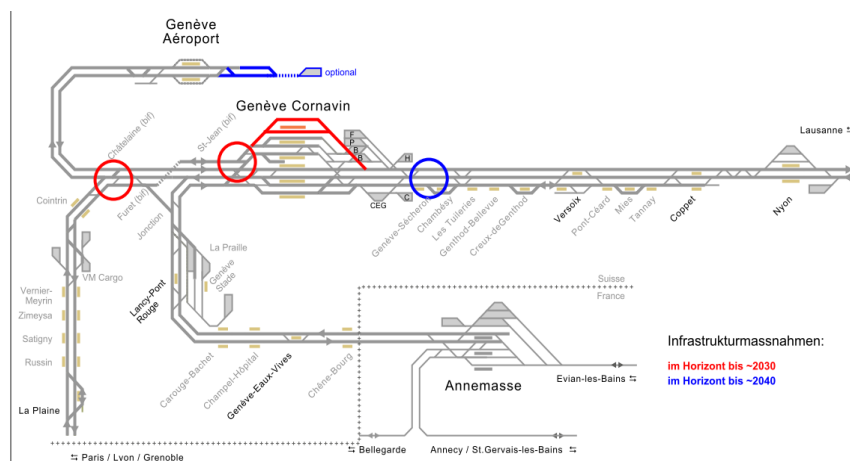


Fig. 12 Plan-cadre des aménagements du nœud de Genève

Le développement de la capacité rendu possible par le désenchevêtrement de Châtelaine doit permettre une plus grande souplesse d'exploitation, l'augmentation des offres régionales et internationales et est indispensable à la réalisation de la future halte de Châtelaine. Le saut de mouton doit permettre l'utilisation partagée de la voie Cornavin – Aéroport, sans cisaillement lors de la bifurcation vers Bellegarde. Il est à coordonner avec l'autoroute A1 située à proximité. Ces projets sont inscrits dans le plan directeur cantonal de Genève à l'état de « coordination en cours ».

Indications:
Plan directeur cantonal GE

Source : CFF